

POUR

LOUIS ESPINASSOUS

Biologiste, conteur,
ethnologue, animateur nature



CONTRE

DOMINIQUE AUBONNET

Chargée de mission RNF
Éducation à l'environnement



ILS EN DÉBATTENT

Prélever des espèces dans les espaces protégés

Nombre d'agents et d'animateurs se sentent psychologiquement et culturellement ligotés par la règle du non-prélèvement absolu dans les espaces protégés. On ne peut, en effet, éduquer sans expérience sensorielle. Le changement ne peut passer que par du vécu, de préférence intense et joyeux. Un appel au corps, à l'affect, à l'intelligence.

Protection et éducation seraient-elles alors contradictoires ? Magnifique question dont la réponse oblige à un bouleversement du regard.

Au lieu de nous cantonner dans le cadre des interdits réglementaires, nous pourrions en effet inverser le point de vue pour chercher, non plus ce qu'il faut interdire ou exclure, mais plutôt ce que nous, gestionnaires ou éducateurs, nous pouvons permettre. Que pouvons-nous proposer de vivre aux groupes que nous encadrons, sans compromettre irrémédiablement le capital écologique d'un lieu et sa transmission aux générations futures ? Dans cette démarche, il serait loisible d'autoriser le prélèvement d'échantillonnages pédagogiques sur le modèle du droit au prélèvement scientifique des chercheurs sur les plantes et animaux.

Enfants et adultes pourraient ainsi, dans la zone cœur d'un parc, goûter la réglisse et les framboises, croquer un abdomen de fourmi rousse, chasser quelques larves dans le torrent. L'animateur pourrait fabriquer un sifflet d'écorce en sorbier, tandis que le groupe serait autorisé à ramasser quelques orties pour la soupe du soir et à cueillir un peu de serpolet menthe blanche pour la tisane. Le tout avec... politesse.

Politesse ! Car tel est le terme clé. Au même titre qu'invité chez un ami, on ne vide pas le réfrigérateur ni ne renverse la pile de CD, dans les espaces naturels on se pose deux interrogations : mes actes sont-ils supportables pour les autres et pour le milieu ? Dans une semaine ou dans longtemps, les autres pourront-ils avoir les mêmes bonheurs que moi aujourd'hui ?

Ainsi, le prélèvement pédagogique se limite à un échantillonnage et ne touche que les plantes banales et abondantes, mais cette vision est plus dynamique que le seul arrêt sur image et la mise à l'écart des usages.

Il y a bien longtemps, nous avions, au Parc national des Pyrénées, publié un modeste guide de la politesse en montagne. Il a eu un succès tout à fait inattendu. Suggestions et conseils techniques, nous y proposons tout ce que l'on pouvait vivre, faire, découvrir en montagne, avec politesse.

Au lieu d'une attitude soumise et passive de seule réception des messages et savoirs, nous ouvririons les possibles, avec une incitation à vivre et à faire. ●

<http://louis.espinassous.pagesperso-orange.fr>

Peut-on effectuer des prélèvements d'espèces dans les espaces protégés ? Éternel débat... Examinons ce qui se

passé dans les réserves naturelles, sites d'exception protégeant des espèces rares et parfois en voie d'extinction. Celles-ci accueillent plus de six millions de visiteurs par an. Les propos de Louis Espinassous ouvriraient la voie au prélèvement de dizaines de millions de larves de torrents, de millions de sorbiers aux branches tailladées... À quoi rimerait alors la protection réglementaire ?

Sous couvert d'expériences sensorielles, intenses et joyeuses, peut-on se permettre de dénaturer ces milieux fragiles déjà si souvent mis en péril par les activités économiques et industrielles qui les côtoient ?

Comment un enfant, voire ses parents, peuvent-ils juger que leurs actes sont supportables pour le milieu ?

Comment peuvent-ils connaître l'indice d'abondance des plantes qu'ils jugent « banales » ou des insectes qu'ils pensent pouvoir être prélevés ? Ceci reste l'apanage des scientifiques qui effectuent des suivis de populations suivant des protocoles bien précis, et travaillent sur ces espaces protégés en concertation étroite avec les

éducateurs nature pour que l'impact de la fréquentation soit le plus minime possible. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas à se poser la question « Puis-je faire prélever ou non ? » : la nature même de leur travail est de respecter et faire respecter la réglementation.

Les réserves naturelles sont des espaces où l'on peut vivre des moments forts de silence, de contemplation et d'émerveillement, mais aussi d'éducation sensorielle dans le respect total de la faune et de la flore, en adéquation avec la réglementation du site.

Ces zones protégées ne couvrent que 250 000 hectares du territoire français métropolitain, soit moins de 1 % de la surface totale... Quel intérêt peut-il y avoir à effectuer des prélèvements pédagogiques à l'intérieur des espaces réglementés et non dans leur périphérie, la plupart du temps tout aussi intéressante à prospecter ?

Oui, on peut faire « toucher » la nature ailleurs que dans les zones de repos et de reproduction de la faune. Durant leurs interventions sur le terrain, les éducateurs font voir, toucher les différentes matières végétales, mais aussi sentir les parfums qui s'en dégagent, en froissant doucement quelques feuilles tout en laissant les plantes sur pied, en reposant délicatement dans le ruisseau la pierre sous laquelle se cachent les larves d'éphémères. La notion d'émerveillement éducatif prend ainsi le pas sur celle de prélèvement éducatif. Cette éducation sensorielle est une belle marque de respect de la vie à transmettre aux enfants, en totale conformité avec la réglementation des sites concernés. ●

dominique.aubonnet-rnf@espaces-naturels.fr